



**Projet du protocole pour la gestion de la clôture de l'année universitaire 2019/2020
et de la rentrée universitaire 2020/2021, sous Covid-19
"Mode opératoire"**

Introduction :

Dans des circonstances caractérisées par la propagation de la pandémie du Covid-19, le document suivant (projet du protocole) clarifie toutes les procédures nécessaires sur lesquelles la communauté universitaire doit s'appuyer pour reprendre les activités pédagogiques (enseignement, évaluation, concours et examens, etc.), sachant que ces procédures et dispositions sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire dans le pays. Aussi, ce protocole s'inspire du protocole « cadre » approuvé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et les autorités sanitaires compétentes de l'Etat.

Toutes les étapes recommandées dans ce protocole visent à assurer la reprise des activités pédagogiques pour finaliser l'année universitaire 2019-2020 et la préparation de la rentrée universitaire 2020-2021 dans des conditions sereines et assurer ainsi toutes les mesures préventives contre cette pandémie sans panique et confusion.

Les effectifs des étudiants inscrits au titre de l'année universitaire 2019/2020 à l'Université M'hamed Bougara de Boumerdes selon les cycles et années d'études (à l'exception des étudiants de deuxième année master et des doctorants en sciences) sont répartis comme suit :

Cycle	Effectif
Première année licence	8884 étudiants
Deuxième année licence	6142 étudiants
Troisième année licence	5766 étudiants
Première année master	5352 étudiants
Doctorat troisième cycle	702 étudiants
Total	26876 étudiants

Le projet du protocole s'articule autour de trois axes :

1- Premier axe : Planning de reprise des activités pédagogiques et leur organisation

A / Planning de reprise des activités pédagogiques

✓ **Dimanche 23 août 2020** : Reprise du travail pour les administrateurs, les agents d'entretien et de nettoyage; afin d'aménager les espaces pédagogiques et de préparer l'accueil des étudiants au niveau des cinq pôles de l'université et de toutes les résidences universitaires, tout en veillant à assurer toutes les conditions préventives sanitaires nécessaires contre cette pandémie.

Signature en ligne des procès verbaux de reprises des enseignants avec engagement à poursuivre leurs activités pédagogiques, déjà entamées en mars 2020, en utilisant la plateforme électronique de l'université et/ou avec d'autres moyens de communication disponibles.

Reprise des soutenances de mémoires de Master, des thèses de doctorat et des travaux d'habilitation universitaire en huis clos, avec la possibilité de poursuivre l'organisation des soutenances des mémoires durant tout le mois de septembre 2020. A ce propos, il est demandé aux Vice-Recteurs chargés de la Pédagogie et de la Post-graduation, chacun en ce qui le concerne, de transmettre à Monsieur le Directeur des Œuvres Universitaires la liste nominative des étudiants concernés.

✓ **Mardi 01 septembre 2020** : à partir du mardi 01 septembre 2020, possibilité de reprise des examens en présentiel, selon l'appréciation du chef d'établissement, à condition que cela ne concerne que les spécialités où le nombre d'inscrits ne dépasse pas les 30 étudiants. Dans ce cas, les Doyens et les Directeurs d'Instituts doivent préparer un plan complet qui doit être communiqué préalablement aux étudiants concernés et le Directeur des Œuvres Universitaires.

La priorité est donnée aux étudiants en fin de cycle dans le cas où l'organisation de ces examens est confirmée.

Dans ce contexte, l'organisation des activités définies ci-dessus demeure tributaire de la disponibilité effective de toutes les conditions sanitaires requises et à la disponibilité du service de transport.

Il est impératif d'assurer une large diffusion auprès de la communauté universitaire du contenu du dit protocole, en utilisant tous les moyens possibles de communication. Par ailleurs, l'interdiction exceptionnelle d'organiser toute autre activité en présentiel au sein de l'université est maintenue, sauf celles citées plus haut, jusqu'à nouvel ordre.

B/ Organisation des activités pédagogiques :

✓ Enseignement des Unités Fondamentales, Unités Méthodologiques et Unités de Découverte et Transversales :

Seront uniquement enseignées durant la période qui sera fixée ultérieurement jusqu'à la fin de l'année universitaire en cours que les unités fondamentales et les travaux pratiques pouvant être réalisés. Les Doyens des Facultés et Directeurs des Instituts sont chargés de préparer les emplois du temps. Il est à rappeler que les enseignements en mode présentiel, déjà mis en ligne sur la plateforme, seront consacrés à l'enseignement des unités fondamentales sélectionnées afin de parer aux difficultés que l'étudiant peut rencontrer.

Les unités méthodologiques peuvent différer d'un domaine à un autre (travaux pratiques ou des cours théoriques).

Ainsi, le protocole préconise ce qui suit:

- Concernant les travaux pratiques, il est demandé aux Doyens et Directeurs des instituts de définir la réalisation ou le report de ces TP et ce après concertation avec les instances scientifiques et les équipes pédagogiques, dans le respect du protocole cadre.
- En ce qui concerne les unités méthodologiques sous forme de cours théoriques, elles seront déposées sur la plateforme.

Pour les unités de découverte et transversales, elles seront enseignées à distance à travers la plateforme.

Par ailleurs, les contenus des enseignements pour la prochaine année universitaire 2020-2021 seront déposés en ligne via la plateforme moodle et tout autre supports de communication.

✓ Programmation des activités pédagogiques :

Compte tenu du nombre d'étudiants qui varie d'une faculté à une autre et de la spécificité de l'Institut de Génie Electrique et Electronique et de la Faculté de Hydrocarbures et de la Chimie où les inscriptions des étudiants revêt un caractère national, la programmation des enseignements se fera en présentiel par vagues et par périodes bloquées comme suit :

a/ Programmation des enseignements :

Conformément à la correspondance de Monsieur le Secrétaire Général/MESRS, Réf N°866 du 16 août 2020, la date de la reprise des enseignements en présentiel sera fixé ultérieurement.

Faculté de Droit et Sciences Politiques

Cycle	Nombre de semaines bloquées	Unités d'enseignement	Période de présence des étudiants	Période d'évaluation
L1	02	Unités fondamentales et travaux dirigés	sera fixée ultérieurement	sera fixée ultérieurement
L2	02	Unités fondamentales et travaux dirigés	sera fixée ultérieurement	
L3 + M1	02	Unités fondamentales et travaux dirigés	sera fixée ultérieurement	

Faculté des Hydrocarbures et de la Chimie

Cycle	Nombre de semaines bloquées	Unités d'enseignement	Période de présence des étudiants (alternée)	Période d'évaluation
M1+ L1	04	Unités fondamentales et travaux dirigés	sera fixée ultérieurement	sera fixée ultérieurement
L2 + L3	04	Unités fondamentales et travaux dirigés	sera fixée ultérieurement	sera fixée ultérieurement

Faculté des Sciences

Cycle	Nombre de journées bloquées	Unités d'enseignement	Période de présence des étudiants	Période d'évaluation
L1	10	Unités fondamentales et travaux dirigés	sera fixée ultérieurement	sera fixée ultérieurement
L2	10	Unités fondamentales et travaux dirigés	sera fixée ultérieurement	
L3 + M1	10	Unités fondamentales et travaux dirigés	sera fixée ultérieurement	

Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et Sciences de Gestion

Cycle	Nombre de journées bloquées	Unités d'enseignement	Période de présence des étudiants	Période d'évaluation
L1	10	Unités fondamentales et travaux dirigés	sera fixée ultérieurement	sera fixée ultérieurement
L2	10	Unités fondamentales et travaux dirigés	sera fixée ultérieurement	
L3 + M1	10	Unités fondamentales et travaux dirigés	sera fixée ultérieurement	

Faculté de Lettre et des Langues

Cycle	Nombre de journées bloquées	Unités d'enseignement	Période de présence des étudiants	Période d'évaluation
L1	10	Unités fondamentales et travaux dirigés	sera fixée ultérieurement	sera fixée ultérieurement
L2	10	Unités fondamentales et travaux dirigés	sera fixée ultérieurement	
L3 + M1	10	Unités fondamentales et travaux dirigés	sera fixée ultérieurement	

Faculté de Technologie

Cycle	Nombre de journées bloquées	Unités d'enseignement	Période de présence des étudiants	Période d'évaluation
L1	10	Unités fondamentales et travaux dirigés	sera fixée ultérieurement	sera fixée ultérieurement
L2	10	Unités fondamentales et travaux dirigés	sera fixée ultérieurement	
L3 + M1	10	Unités fondamentales et travaux dirigés	sera fixée ultérieurement	

Institut de Génie Electrique et Electronique

Cycle	Nombre de semaines bloquées	Unités d'enseignement	Période de présence des étudiants	Période d'évaluation
L1	02	Unités fondamentales et travaux dirigés	sera fixée ultérieurement	sera fixée ultérieurement
L2	02	Unités fondamentales et travaux dirigés	sera fixée ultérieurement	
L3 + M1	02	Unités fondamentales et travaux dirigés	sera fixée ultérieurement	

Institut des Sciences et Techniques Appliquées

Cycle	Nombre de semaines bloquées	Unités d'enseignement	Période de présence des étudiants	Evaluation
L1	06	Unités fondamentales et travaux dirigés	sera fixée ultérieurement	sera fixée ultérieurement

b/ Les travaux pratiques :

Après prise en compte de conditions de vie et en fonction des matières enseignées et des situations spécifiques à chaque Faculté ou Institut, et après avis des équipes de formation, il y a lieu de préconiser l'organisation des TP :

- A distance, par simulation avec remise de comptes rendus par voie électronique ;
- En présentiel quand cela est nécessaire mais dans le respect strict des normes de distanciation et des mesures sanitaires et selon les orientations de la tutelle relatives à ce sujet.
- Avec la possibilité d'enregistrement de séances de TP réalisées en démonstration par des enseignants et les mettre en ligne. Cette alternative offre à l'étudiant la possibilité de suivre ses TP et de fournir en ligne ses comptes rendus pour évaluation.

c/ La gestion du temps pédagogique :

En plus de l'organisation des enseignements par vagues d'étudiants, la réduction des effectifs des groupes, et l'espace de la programmation des différents groupes nécessitent le prolongement des créneaux horaires jusqu'à 18h00.

Il est préconisé la réduction du temps pédagogique alloué aux séances d'enseignement comme indiqué ci-dessous, tout en préservant la qualité de la formation :

- 01h00 pour les séances de cours
- 01h00 pour les séances de TD
- 02h00 pour les séances de TP

Dans ce cas, il faut prendre en considération toutes ces mesures pour valider les enseignements déjà assurés en ligne et finaliser globalement le programme pédagogique du second semestre.

✓ Mode d'évaluation :

- Sur la base de comptes rendus, de projets ou des exposés faits en groupe ou individuellement.
- Questions orales pour les faibles effectifs, questionnaire à choix multiples (QCM) ou autre.
- Evaluation sur la base de contrôle continu.
- Organisation des examens en présentiel, si possible, en respectant les mesures sanitaires, notamment la distanciation physique.

Remarque :

Le mode d'évaluation des étudiants reste à l'appréciation des comités pédagogiques.

2- Second axe: Les mesures sanitaires

Afin de préserver la santé de tous les acteurs de la communauté universitaire et dans le cadre de la mise en œuvre du protocole préventif approuvé par les autorités de tutelle et de santé agréées par l'Etat, **l'Université de Boumerdès a mis en place, le mercredi 22 juillet 2020, une cellule locale pour gérer la clôture de l'année universitaire 2019-2020 et préparer la rentrée universitaire 2020-2021 et ce conformément à l'arrêté ministériel N°453 du 15 juillet 2020.** Les mesures suivantes seront également prises :

- Assurer la coordination entre la cellule centrale et la cellule locale via la plate forme numérique dédiée à cet effet, sur le site du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, afin de mettre en évidence les éventuelles difficultés.
- Préparation d'un plan d'entrée et de sortie de la communauté universitaire dans chaque campus de l'Université de Boumerdès.
- Prise de la température à l'entrée des structures universitaires.
- L'obligation du port d'un masque de protection.
- Mise à disposition de la solution hydro-alcoolique, de l'eau et du savon.
- Veiller au respect de la distanciation physique d'un mètre et demi (1,5 m) entre les personnes.
- Interdiction des regroupements.
- Ouvrir toutes les portes des entrées principales des structures administratives et pédagogiques. Signaler les issues d'entrée et de sortie dans les administrations, les départements, les salles et les amphis.
- Elaborer un plan de circulation des étudiants à l'aide des panneaux directionnels au sein des facultés et instituts.
- Préparation des salles de cours, de TD et des amphis en respectant la norme de 16 étudiants par 50 mètres carrés.
- Aération, nettoyage et stérilisation des bâtiments et blocs.
- Adopter une politique de sensibilisation sur le Covid-19 au sein de l'université par tous les moyens disponibles.
- Désinfection périodique des sanitaires et réservoirs d'eau.
- Coordination avec les services de la protection civile et les services médicaux spécialisés afin d'orienter les cas suspects aux établissements hospitaliers.

3- Troisième axe : Les œuvres universitaires

En application des dispositions du projet du protocole et des instructions de la tutelle, les mesures prises dans le domaine de la restauration, de l'hébergement et du transport sont les suivantes :

A / Restauration

- Servir aux étudiants des repas à emporter dans des boîtes en utilisant des ustensiles et couverts personnels ou à usage unique.
- Etaler les horaires de distribution des repas de manière à permettre une bonne gestion des flux des étudiants
- Augmenter le nombre de points de distribution des repas.

B / Hébergement

La capacité en lits des infrastructures d'hébergement des étudiants à l'université de Boumerdès est suffisante. Les chambres sont caractérisées par de grandes surfaces et l'opération d'hébergement n'est plus une contrainte. Dans ce contexte, il est possible de prendre en charge l'hébergement des étudiants par vagues tout en respectant les mesures préventives (6 mètres carrés pour chaque étudiant, 12 mètres carrés pour deux étudiants et 18 mètres carrés pour trois étudiants).

C / Transport

Le nombre de bus disponibles pour l'université de Boumerdès est suffisant pour assurer le transport des étudiants selon la norme présentée dans le protocole cadre (maximum 25 étudiants par bus) tout en multipliant le nombre de rotations des bus par jour conformément aux séances pédagogiques programmées par l'administration universitaire.

✓ Procédures de santé dans les résidences universitaires:

- 1- Port du masque obligatoire pour tous les étudiants et les fonctionnaires dans toutes les cités universitaires et respect de la distanciation.
- 2- Marquage au sol de la distanciation (1,5 m) et du sens de circulation (entrée/sortie) dans les lieux les plus fréquentés (entrées principales, restauration, bureaux d'inscriptions...).
- 3- Multiplier les points d'eau et/ou les distributeurs du gel hydro-alcoolique.
- 4- Assurer 4m² pour chaque fonctionnaire au niveau des espaces fermés.
- 5- Mettre des séparations vitrées au niveau des services les plus exposés à la contamination (sécurité, distribution de cartes et de tickets, ...).
- 6- Moyens de protection pour le personnel le plus exposé :

- Personnel de santé : masques ffp2, visières, gants, gel H-A
- Personnel de l'entretien : masques, gel H-A, gants
- Personnel de la sécurité : masques, gel H-A

7- Munir les unités de médecine préventive de thermomètre frontal.

8- Fermer toutes les salles d'activités culturelles et sportives, mis à part les cybers qui doivent être réaménagés selon les conditions de distanciation.

9- Mise à la disposition des étudiants d'un réseau Wifi.

10- Réserver des pavillons pour l'isolement des étudiants diagnostiqués positifs au coronavirus et orienter les cas compliqués aux établissements hospitaliers.

11- Hygiène et entretien : désinfection, aération et nettoyage des structures le plus fréquemment possible en particulier : les sanitaires (robinets et portes).

12- Mise à disposition d'une unité médico-psychologique.

13- Campagne de sensibilisation au niveau des résidences universitaires via Face book, projection de vidéos (écrans), affiches, dépliants, etc. Cette opération est supervisée et présentée par les médecins des résidences universitaires.

14- Créer une cellule d'écoute à distance au service des établissements universitaires, composée de médecins, psychologues et administrateurs.

15- Un bilan hebdomadaire établi par l'unité médico-psychologique en coordination avec la direction de santé.